

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 1629

AMENDEMENT

présenté par

M. Balanant, M. Bolo, M. Falorni et Mme Mette

ARTICLE 36

I. – À la ligne 62 de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 2, substituer au montant :

« 58 000 000 »

le montant :

« 80 000 000 ».

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XXVI. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévues au chapitre IV du titre I^{er} du livre III du code des impositions sur les biens et les services. »

EXPOSÉ SOMMAIRE*Amendement de repli*

Cet amendement a pour objet de rehausser le plafond de la taxe sur les spectacles de variété perçue au profit du Centre National de la Musique (CNM).

En effet, au titre de l’année 2026, le produit des ressources instituées par cette taxe, affectée au Centre national de la musique est plafonné à 58 000 000 euros conformément au montant inscrit à l’article 36 du projet de loi de finances pour 2026. Or le même article, prévoit que le rendement prévisionnel de cette taxe pour 2026 sera de 59 880 000 euros.

Créé au 1^{er} janvier 2020, le Centre national de la musique (CNM) a été institué au meilleur et au pire moment : la crise sanitaire a été pour ce dernier un véritable baptême du feu qu'il a su relever avec brio. L'ensemble des acteurs s'accordent à dire qu'il a été un outil indispensable pour sauver ce secteur pendant cette crise. Il apparaît donc nécessaire, si ce n'est indispensable de rehausser le plafond de cette taxe. Cette dernière permet aujourd'hui au CNM de financer ses actions et de renforcer ses missions. Elle est bien perçue et acceptée de l'ensemble de ses adhérents. En ne rehaussant pas son plafond, nous risquons de limiter son acceptabilité et de créer une incompréhension, légitime, de ses contribuables.

Dans une logique similaire, un rehaussement de la taxe sur les spectacles sur les spectacles perçue au profit de l'Association pour le soutien du théâtre privé doit aussi être envisagé.